

Il y a 50 ans, on votait pour des retraites populaires !

Le 3 décembre 1972, le peuple était appelé à voter concernant l'initiative du Parti suisse du Travail pour une véritable retraite populaire. En gros, l'initiative voulait faire de l'AVS la caisse de pension unique qui assurerait à chacun un niveau de vie suffisant lors de son départ à la retraite. Pour cela, elle entendait transférer à l'AVS les cotisations des 1500 caisses de retraite qui existaient alors.

Le Conseil fédéral lui avait opposé un contreprojet, le système des trois piliers, aujourd'hui bien connu, avec : l'AVS constituant le premier pilier, censé assurer le minimum vital. La prévoyance professionnelle, obligatoire pour tous les salariés, en était le second et devait permettre à chacun de retrouver le 60% de son dernier salaire. L'épargne était le troisième pilier, attaché à la responsabilité personnelle (?) de chaque individu.

Cinquante ans plus tard, les télé-spectateurs de RTS 1 qui étaient devant leur écran le 26 octobre dernier ont appris que les principales compagnies d'assurance de notre pays étaient en réalité les instigateurs de ce contre-projet qu'elles avaient réussi à faire passer auprès du Conseil fédéral, avec la complicité des banques et des organisations patronales, gagnant même en passant l'adhésion du Parti socialiste et des organisations syndicales. Hal-lucinant !/)

Ainsi, comme le Conseiller fédéral socialiste Alain Berset, appelant cette année à voter oui à AVS21, en 1972 c'est aussi un Conseiller fédéral socialiste, Hans Peter Tschudi, mais lui, en accord avec le choix de son parti, qui demanda au peuple suisse de voter pour le système des trois piliers. Contre l'ensemble des forces gouvernementales et syndicales, le Parti suisse du Travail soutenait seul son initiative. Des communistes en plus... Le contre-projet fut donc plébiscité, obtenant l'adhésion de plus de 75% des votants.

Cinquante ans après cette décision populaire, le système des trois piliers montre ses limites. Si l'AVS continue à bien se porter, elle n'offre pourtant pas ce minimum vital qu'elle est censée apporter. Elle est cependant toujours en butte aux attaques mensongères des partis de droite et vient de connaître une importante régression avec l'introduction d'AVS21. En revanche, les caisses de retraite connaissent aujourd'hui une baisse notable de prestations avec des assurés qui doivent payer de plus en plus pour gagner de moins en moins. Le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations pour la très grande majorité des caisses enlève au 2^e pilier son caractère social. Hormis la participation patronale à son finan-

cement (paritaire en général), elle n'est rien d'autre qu'une caisse d'épargne... qui se promène quand même avec plus de 1000 milliards de francs dans ses coffres. Quant au 3^e pilier, l'épargne, qui touche à la responsabilité individuelle, on peut supprimer cette réduction d'impôt, ce cadeau offert aux mieux lotis qui n'en ont pas besoin.

Après le frein à l'AVS voté au mois de septembre dernier (que certains appellent « amélioration de son financement »), les discussions sont en cours aux chambres fédérales concernant notre 2^e pilier (LPP). Elles ne laissent rien augurer de bon pour le futur. Mais peut-on attendre quelque chose de bon de ce système, mis en place par les assurances pour leur propre profit. Dès lors, il s'agit de refuser tout compromis, quitte à utiliser, si nécessaire, le referendum.

Et, on peut aussi rêver, pourquoi ne pas revenir aux fondamentaux de la fin des années 1960. A cette époque, le Parti du Travail et le Parti socialiste étaient sur les mêmes bases et avaient déposé chacun une initiative allant dans le même sens. Malheureusement, cédant aux chants des sirènes, le Parti Socialiste avait alors retiré la sienne au profit du projet des trois piliers.

Aujourd'hui, il n'est peut-être pas impossible que toute la gauche se retrouve unie pour tenter de « détricoter » le système des trois piliers au bénéfice de la seule AVS, dont on conserverait bien entendu les principes de la redistribution et du financement social. Le 3^e pilier, quant à lui, peut être supprimé car ceux qui en bénéficiaient n'en ont pas besoin.

Techniquement, les caisses de retraites, avec un taux de couverture obligatoire de 100%, peuvent donc rembourser leur « épargne » du moment à tous leurs adhérents (avec la part patronale). Ainsi, le 2^e pilier obligatoire pour les salariés disparaît. Par contre, le taux des cotisations perçues (avec la part patronale) demeure, mais au bénéfice de l'AVS dont les rentes pourraient ainsi être, au minimum, doublées. S'agissant de l'AVS, pas de début de cotisation à 25 ans, ni de taux différenciés selon l'âge. Perception dès le premier revenu.

En plus, comme l'AVS fonctionne selon le principe de la redistribution, pas besoin d'attendre 40 ans pour en

tirer profit. Les nouvelles rentes peuvent entrer en vigueur assez rapidement, presque sans délai. La constitution d'un 2^e pilier individuel demeure possible, mais sur la base d'un contrat privé, genre assurance vie.

Reste à régler les problèmes temporaires du montant des rentes AVS pour les retraités actuels ainsi que pour toutes les personnes actives à qui leur caisse de retraite a remboursé leur avoir, soit un montant variable plus ou moins important. Peut-être aussi quelques particularités pour ceux qui n'ont pas cotisé au 2^e pilier. Mais j'imagine que ces problèmes ne sont pas plus difficiles ni compliqués à résoudre que les divers règlement et calculs concernant le(s) 2^e pilier(s) actuel(s)...

Donc techniquement, pas un gros problème. Mais politiquement...

Et, comme déjà dit plus haut : « on peut aussi rêver ».

Jean-Jacques Maillard

1) "*Le Protokoll*" documentaire de Pietro Boschetti et Claudio Tonetti à voir sur <http://urlz.fr/jSxq>

Petites réflexions d'un typo suite à la Journée romande de la typographie

Le 1^{er} octobre 2022, pour la première fois de ma carrière, je suis allé à la Journée romande de la typographie. J'y ai retrouvé mon prof de typographie (grande joie), un collègue syndicaliste qui m'avait fait passer mes examens de fin d'apprentissage en 1987 ainsi qu'une amie du début de mon apprentissage qui a rajouté le brevet de typographe à sa formation.

Evolution du métier de typo

En discutant avec cette amie sur certains employeurs, je constate que nos parcours dans cette jungle de la vie sont finalement assez proches. Tous deux nous avons évolués, suivi des formations, approfondis des domaines spécifiques et nous retrouvons au chômage.

Grâce à elle, j'ai eu des nouvelles de 4 personnes connues en apprentissage. Le premier fait du calcul technique et des devis dans une des plus grosses boîtes de la région. Une fait son job de typo dans un quotidien. Une autre a quitté rapidement l'imprimerie et son manque de débouchés. Le dernier a fait presque le même parcours que moi mais... sans suivre des formations continues, sans apprendre les différents logiciels du métier et se retrouve à mon âge, au chômage, avec pour seule formation l'usage d'inDesign, c'est peu.

Ce manque de formations est une chance pour moi dans ma recherche d'emploi... ou pas ! En effet, à force de ne pas former les collègues, à force de leur apprendre « en gros » les logiciels car le temps manque pour apprendre les « détails », on crée des gens qui savent les règles typos mais ne maîtrisent pas les outils pour les appliquer. Ils vont parer au plus pressé et « oublier » certaines règles, par gain de temps, par simplicité, parce que le temps passé à faire ce qu'indy sait faire automatiquement il faut bien le gagner quelque part.

On crée aussi des habitudes détestables chez les patrons et les clients

Le Groupement des retraités c'est...

Un comité dirigé par un président, un secrétaire et un caissier, accompagné de membres qui ensemble prennent les décisions financières et administratives pour le bien de ces membres retraités.

C'est aussi une assemblée générale annuelle qui a lieu en mars et qui décide des dépenses et des décisions concernant l'ensemble du Groupement. L'assemblée élit le président et les membres du Comité, ainsi que les vérificateurs de compte.

Mais c'est surtout les sorties pédestres qui permettent aux membres de se retrouver et de profiter des balades en plein air et aussi des biens faits de la table !

Après la pandémie où tout était bloqué et très compliqué, nous sommes désormais repartis de plus belle.

Pour cette année 2022, nous avons organisé six sorties, la première sous la pluie et la dernière pendant la grève des Transports publics genevois TPG, ce qui n'a pas facilité les déplacements, bien au contraire, mais en revanche toujours dans la bonne humeur, et avec un énorme plaisir !

C'est également les assemblées mensuelles, qui ont lieu le premier lundi des mois de février, mai, juin, octobre, novembre et décembre. Cela donne l'occasion à chacun de prendre

position et de s'exprimer. La dernière assemblée de l'année nous donne l'occasion de fêter l'escalade et par la même occasion de casser la marmite, en perpétuant cette très ancienne tradition genevoise.

C'est aussi une sortie annuelle en car, où l'occasion est donnée à tous de découvrir de nouvelles contrées et de nouveaux paysages, accompagnés bien entendu d'un repas. Cette sortie a lieu au printemps et l'année suivante en automne. C'est notre collègue Jean-Jacques Lude qui est chargé de l'organiser, ce qu'il fait à merveille depuis de nombreuses années.

Le groupement des retraités compte actuellement plus de 560 membres qui par le financement de leurs cotisations permettent d'offrir pour chaque activité des prix attractifs en fonction de l'événement proposé par les organisateurs.

Pour 2023, nous aborderons cette nouvelle année avec toujours autant d'envies, avec aussi une nouvelle équipe pour l'organisation des courses pédestres et surtout avec une équipe soudée autour d'un président.

Au plaisir de se croiser en 2023 dans l'une ou l'autre de nos activités.

Surtout prenez soin de vous.

Le caissier Eric Schwapp

Siné mensuel en danger

Du blé, de l'avoine, de l'artich, de l'oseille !

Depuis 2008, Siné sème toujours sa zone contre vents et marées. Mais cette fois c'est vraiment critique. Après le covid, le coup d'assomme : les prix du papier et de la Poste – entre autres – s'envolent. Cela représente environ 4600 euros par mois. Il reste peu de temps pour sauver la mise.

Perdre un journal indépendant qui ne vit que par et pour ses lecteurs, un journal qui fait la part belle aux dessinateurs, un journal irrévérencieux et mal embouché, un vrai bol d'air, ce serait trop triste.

Dans le numéro de novembre, beau dessin de Daniel Pennac, le père de la tribu Malaussène et de la Fée Carabine : une plume en miettes écrit le mot « fin ». Hara-Kiri annonçait « bal tragique à Colombey, 1 mort ». Si vous n'avez pas envie de lire « Saint-Sylvestre tragique, 1 mort », c'est le moment de faire un don. Rien de plus simple : sur sinemensuel.com, c'est bien balisé. Et, comme pour Le Courrier, de nouveaux abonnés c'est encore mieux.

Marie Chevalley

Des journalistes engagés pour le bien commun sont plus indispensables que jamais.

Pour faire entendre la voix des 99 %, abonnez-vous au Courrier !

Nicolas

Hommage aux funérailles de Christian TIREFORT

La partie en italique n'a pas été formulée (*)

Christian était un artisan du renouveau syndical durant les années d'après guerre. En ce temps là, en Suisse, le mot grève était synonyme d'inconscience. Il y avait le plein emploi, le lendemain d'un congé on retrouvait un boulot mieux payé.

J'ai travaillé avec lui durant 20 ans dans la même entreprise, il faisait de la politique comme beaucoup. Puisqu'il était très persuasif et qu'il comprenait les problèmes des travailleurs, il devint le porte-parole de tous.

Dans le cadre des discussions entre militants syndicalistes, en 1975, Christian suggéra à son camarade Ronald Martig de s'engager chez *Atar* de façon à renforcer le courant syndical qu'ils représentaient tous les deux.

Ils réussirent rapidement à faire accepter un statut de la commission du personnel qui a introduit notamment du temps payé pendant les heures de travail pour tenir nos assemblées

Les typographes, les relieurs et les lithographes genevois travaillèrent début 1976 sur la revendication de la diminution des horaires de travail par la voie contractuelle puisqu'ils présu- maient que l'initiative lancée par les

Organisations progressistes de Suisse sur la question n'aboutirait pas. En effet, en décembre 1976 le peuple rejeta à 78% l'initiative sur les 40 heures.

Christian et son Groupe de base s'employèrent au dépôt d'un préavis genevois, puis à l'organisation d'une grève pour soutenir les revendications syndicales.

Et malgré l'adversité, les arguties des patrons et les doutes ou contestations de certains syndicalistes – on traitera Christian d'inconscient – le jour J arriva : la salle du Faubourg était pleine, il avait gagné.

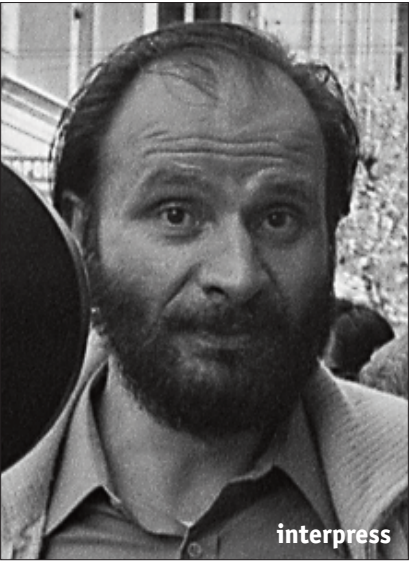
Les négociations contractuelles ont pris en compte le rapport de force créé, toutes nos revendications furent introduites dans le CCT sur une période de quatre ans. Toujours très déterminé, un jour Christian décida d'arrêter de fumer, il avait son paquet de cigarettes sur sa place de travail comme une provocation.

Après la mort de mes parents, Christian me proposa dans les années 1980 d'entrer au comité de section, je fus élu et j'ai pris les procès-verbaux jusqu'en 2014.

Quand, avec quelques camarades, il lança une publication politique appelée le *Compte à Rebours*, il proposa que son premier numéro porte le chiffre 1000, sachant qu'il nous faudrait du temps pour arriver à l'objectif – soit la révolution.

Il avait comme but de devenir président du syndicat sur le plan suisse : pour ce faire il a appris l'allemand entre midi et 14 heures avec une cassette. Lors de ses mandats, il a défendu le syndicat devant le Tribunal de Berne en allemand concernant la rémunération des auxiliaires de la reliure industrielle. J'ai assisté à l'audience avec d'autres collègues pour le soutenir.

A l'époque, il s'agissait pour nous d'obtenir l'égalité salariale entre auxiliaires hommes et femmes, elle était déjà assurée pour les personnes qualifiées depuis longtemps. On savait bien que le Parlement préparait une loi sur la question de l'égalité, mais nous étions plusieurs à considérer que sa notion «à travail de valeur égale, salaire égal» ne résoudrait rien puisqu'en soit ce n'est pas le travail qui a de la valeur, mais la force de travail qui le réalise.



(*) Bref, sur cette question, le premier résultat des négociations contractuelles de 1980 préconisait la création d'une nouvelle catégorie salariale des auxiliaires dite petite machine ou travaux légers, cela signifiait surtout une diminution du salaire minimum à l'embauche de 300 francs de celui dévolu aux hommes. Ce résultat fut rejeté par 88% des syndiqués en votation générale. Alors les mesures de lutte sont engagées et des arrêts de travail ont lieu un peu partout. Les secondes négociations s'achèvent avec notamment un Avenant signé le 1^{er} décembre 1980 prescrivant premièrement que les femmes effectuant des travaux lourds ou pénibles et travaillant sur grandes machines seront payées comme les hommes, deuxièmement qu'il n'y a plus qu'un salaire minimum pour les hommes soit le plus élevé, et troisièmement que les auxiliaires hommes ou femmes effectuant des tâches quali-

fiées accèdent aux salaires des professionnels. (*)

Le Tribunal débouta le syndicat parce que la partie adverse avait trouvé une ouvrière syndiquée qui considérait le dispositif comme discriminatoire à égard des femmes.

Cet Avenant fut annulé, mais les hommes conservèrent leur salaire correct, et les femmes ne reçurent rien parce qu'une prochaine loi allait tout régler. Laquelle pourtant, comme vous le savez, n'a pas encore garanti l'égalité salariale à l'avantage des femmes.

Je tire de cette expérience la considération suivante : mieux vaut aménager lentement un chemin solide et sûr plutôt que de vouloir tout de suite les plus belles réalisations, mais sans être en mesure d'y apporter les pierres nécessaires.

Dans les années 1995 à 1998, Christian organisa des conférences de nature politique, dans lesquelles il relativisait l'action syndicale et social-démocrate dans la perspective d'un changement de société, auxquelles je participais avec intérêt.

J'ai 86 ans, j'espère qu'il y aura une relève syndicale, je salue une dernière fois Christian et je vous remercie de m'avoir écouté.

William Biedermann, ex-typographe

REDACTION - nos avions prévu encore une page entière avec des citations de camadares, mais comme ce journal ne comporte que 6 pages, elle sera incorporée dans une prochaine édition.

Au Plein Air on est bien

L'hiver nous souffle dans le dos et c'est le moment de nous préparer pour la saison hivernale et ses activités de montagne, dehors donc et en plein air. Plein Air qui est également un club pour les sports de montagne.

A l'origine du club était un groupe de gens, travaillant au PTT et passionnés par les montagnes. Ils ont cherché, au milieu du siècle dernier, un lieu pour se rencontrer, passer du temps ensemble et pratiquer le ski en hiver et la randonnée en été, en plus d'activités régulières en plaine, balades, repas etc.

Des activités sportives et moins sportives mais toujours dans un esprit de convivialité. L'association et le club ont été fondés en avril 1949. Et en 1952, un contrat a été conclu pour l'achat d'un chalet sur le flan du Mont d'Arbois avec une vue incomparable sur le Mont Blanc, en face.

A l'époque, le chalet, assez rudimentaire, était isolé dans des champs en pente et entouré seulement de quelques autres petites constructions. Pour y aller et pratiquer le ski, il fallait se lever tôt le samedi matin : prendre le train depuis la gare des Eaux-Vives jusqu'au Fayet, monter avec les télé-montées, poser ses affaires et trouver ses skis amicalement gardés durant la semaine par le magasin de sport, skier tout la journée et descendre à ski au chalet avec les bagages et la nourriture sur le dos. Et faire, le dimanche, toute cette procédure à l'envers. Pas d'eau courante dans le chalet, une cheminée à bois pour se tenir au chaud.

Le club et le chalet existent toujours et sont arrivés à l'âge de 70 ans, pas mal ! Le chalet a, au fil des années, été transformé petit à petit pour inclure certaines commodités modernes, mais reste modeste et garde son charme d'antan. Un vrai chalet de montagne, fidèle à ses racines avec sa déco « vintage » et toujours autant aimé par ses visiteurs. Comme chaque immeuble d'un âge pareil, le chalet demande des soins et des rénovations et ces dernières années ont clairement montré cela. Le club se mobilise et le chalet renouvelle petit à petit ses vêtements.

Aujourd'hui la situation autour a bien changé. Le chalet est maintenant entouré de constructions avec des appartements, des parkings et également une navette pour monter aux télécabines. Et oui, c'est bien plus facile aujourd'hui de se rendre aux



sports alpins ! Si les jours où ce chalet faisait partie des tournois de ski pour les jeunes, rempli jusqu'à faire bomber les murs, sont passés, il reste toujours fréquenté par des membres du club. Ils proviennent maintenant de tous les horizons professionnels et sont encore pareillement passionnés par ce lieu et déterminés à le préserver pour les futures générations comme un espace commun et collectif, basé sur le respect, l'implication et l'envie de participer ainsi à un héritage précieux.

Même si certaines choses changent, d'autres évoluent ou encore d'autres

disparaissent, le club Plein Air est toujours là avec ses sorties en plaine et son chalet, son emplacement magique, une vue magnifique et une ambiance chaleureuse et simple.

Vous voulez en savoir plus sur notre club et ses activités ? Peut-être venir découvrir notre chalet, devenir membre de notre club ? Contactez pleinair.reservations@gmail.com.

Nous serons ravis de répondre à vos questions.

Susanne Karlsson
Présidente de l'association du Plein Air

Encore une année compliquée pour les médias

Au moment de tirer un bilan syndical sur la situation des médias en Suisse romande en 2022, force est de constater que le répit espéré après deux ans de covid ayant lourdement impacté les médias et les conditions de travail des journalistes n'a pas vraiment eu lieu. L'année débutait difficilement en février avec le refus du paquet d'aide aux médias par le peuple suisse. Malgré un fort engagement dans la campagne, notamment de syndicom via des soirées d'informations, des tractages ou encore des débats, le non l'emportait à près de 55%. Petite consolation en Suisse romande où un oui encourageant se décidait dans les urnes.

Les restructurations et les suppressions de postes dans les rédactions n'ont pas non plus cessé en 2022. Cet automne a été particulièrement agité en Suisse romande avec de nouveaux licenciements chez Tamedia, en particulier au sein du secteur technique (Tamedia Editorial Services), la fermeture du prépresse de Ringier en Romandie – accompagnée du licenciement de toutes ses employées – et des nouvelles inquiétantes du côté d'Heidi News dont la RTS annonçait récemment des mesures d'économies à hauteur de 500 000 francs. Une restructuration induisant baisse de temps de travail, de salaire et déplacement de journalistes de la rédaction du média numérique à celle du Temps, également propriété d'Aventinus.

La rédaction du Courrier non plus n'a pas été épargnée par une année compliquée. Accusant un déficit structurel de 300 000 francs, le quotidien genevois lançait en octobre une campagne visant à atteindre les 10 000 abonné-e-s et baptisée «L'abonnement c'est maintenant».

Dans ces turbulences, syndicom s'est tenu toute l'année aux côtés de ses membres et des représentations du

personnel afin de leur apporter soutien et conseils. Ainsi l'inflation qui frappe la Suisse depuis le début de la crise internationale a été l'occasion de soutenir les représentations de personnel pour les aider à négocier des augmentations salariales, avec du succès auprès de certains éditeurs.

Cette année compliquée a tout de même permis d'enregistrer quelques motifs de réjouissances. Une fois la déception du non au paquet d'aide à la presse passée, plusieurs acteurs romands de défense des médias ont rapidement décidé de se réunir pour tenter de capitaliser sur le soutien romand pour proposer un autre projet. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler en 2023.

Du côté de la formation continue des journalistes également, défendue par syndicom, un projet spécial a été organisé cette année avec une formation consacrée à trois thématiques : le traitement médiatique des sujets liés au suicide, à la migration et aux violences sexistes. Une formation donnée à Lausanne et qui a réuni des journalistes écrivant dans divers médias romands.

Et 2023 ? La crise économique, le désintéressement des grands éditeurs pour le journalisme et les conditions de travail des professionnel-le-s des médias, toujours plus compliquées, augurent une nouvelle année sans doute compliquée. Il n'y a que par la mobilisation, le regroupement, l'engagement syndical et la défense de leurs droits que les professionnel-le-s des médias, salarié-e-s et indépendant-e-s pourront défendre leur métier et leur droit à le pratiquer dans de bonnes conditions. syndicom est là pour les y aider.

Ensemble on est plus fort-e-s !

Melina Schröter
Secrétaire régionale secteur Médias

à propos de Julian Assange

Dans l’encart publicitaire en faveur du journal Le Courrier publié dans le numéro 2-2022 de cette Tribune, son rédacteur et son metteur en page annonçaient vouloir saisir le syndicat d’une requête en faveur de Julian Assange, ce qui fut réalisé le 30 juin 2022.

offrons immédiatement à Julian Assange le sociétariat syndicom pour lui faciliter l’obtention du statut de réfugié politique en Suisse

Cher Président, chères et chers membres du Comité central de syndicom, Nous sommes tous deux des typographes qui dans leur vie professionnelle ont bénéficié d’un CCT avantageux et qui se sont astreints à respecter notamment son article Art. 103 - *Liberté de la presse - Les parties contractantes reconnaissent la liberté de la presse. Il est dès lors interdit de modifier le contenu intellectuel d’un imprimé.* Très inquiets depuis plusieurs années de constater une précarisation croissante de la liberté de la presse, nous avons été particulièrement heureux de l’adoption par la dernière assemblée de délégué-e-s de la résolution *Solidarité avec les journalistes travaillant dans ou originaires de régions en crise.*

Pourtant nombreux journalistes qui souhaitent pratiquer leur métier selon ses règles éthiques, mais qui se trouvent être entravés, menacés ou persécutés lorsqu’ils le tentent, n’oeuvrent pas dans des régions en crise: nous nous référons ainsi au cas Julian Assange. Concernant ce dernier, un nouvel appel pour sa libération a été lancé le 22 juin 2022 par les associations de journalistes et d’éditeurs suisses et internationaux ainsi que des rédacteurs en chef... Parce que le CCT des Arts graphiques stipule que les parties contractantes entendent: – renforcer la collaboration entre le personnel et les employeurs; – déterminer les droits et les devoirs relatifs au contrat de travail en tenant compte de l’évolution sociale; – respecter l’égalité entre hommes et femmes;

– promouvoir le développement social, économique et le respect de la branche pour l’environnement; – régler par une procédure appropriée les divergences d’opinions; – préserver la paix du travail; parce que les buts de syndicom affirment en outre qu’il «s’inspire dans son action des valeurs de solidarité, d’égalité, de liberté et de démocratie, mais aussi de durabilité et de liberté de la presse»; parce qu’après la bienvenue publication de l’article «La sécurité des journalistes reste l’un de nos principaux défis» dans l’édition de syndicom magazine n°29, il conviendrait de passer à l’acte; parce que «syndicom se joint évidemment à cet appel qui demande également aux autorités suisses d’agir afin de trouver un refuge au lanceur d’alerte dont les conditions de détention ont gravement atteint la santé. Au-

delà du sort d’un homme, c’est la liberté de la presse, le journalisme d’investigation et par voie de conséquence la démocratie qui sont mis en danger par la détention abusive du journaliste australien.» selon son article <https://syndicom.ch/fr/actuel/article/appele-a-signer-pour-exiger-la-liberation-de-julian-assange-1/>; nous soumettons au Comité central les **demandes pétitionnaires** suivantes: 1. offrir à Julian Assange le sociétariat de syndicom, avec comme conséquence le soutien juridique professionnel de l’organisation pour **faciliter** ses éventuelles démarches pour l’obtention du statut de réfugié politique dans notre pays; 2. **aviser** Julian Assange et ses proches de la détermination du Comité central syndicom et vérifier s’il accepte de nous en faire l’honneur;

3. **contacter** les organisations d’employés et d’employeurs des champs d’action de syndicom concernés par la liberté de la presse pour convaincre le maximum d’entre-elles d’intervenir de manière commune – au tout au moins coordonnée – en faveur de l’accueil en Suisse de Julian Assange; 4. **saisir** le Conseil fédéral avec une délégation représentative pour lui signaler l’urgence d’entreprendre toutes démarches utiles à l’établissement de Julian Assange en Confédération suisse; 5. **communiquer** régulièrement à l’intéressé - et tout au moins aux soussignés - le résultat des actions commandées par l’objectif. Avec nos confraternelles salutations. Antonio Fisco, rédacteur en chef Claude Reymond, metteur en page

[syndicom_Postfach_CH-3001_Bern](#)

syndicom
Section Genève
Jérôme Degli Esposti Venturi
Rue de Montbrillant 36
1201 Genève

Berne, le 3 janvier 2023

Proposition du comité central concernant une affiliation à syndicom de Julien Assange

Cher Président,
Chères et chers collègues,

Lors de sa séance du 3 décembre 2022, le comité central (CC) s’est penché sur votre proposition et a abouti à la décision suivante:

- Conformément à l’art. 4 «Champ d’action» de nos statuts, seul-e-s les salarié-e-s domicilié-e-s en Suisse et au Liechtenstein peuvent s’affilier à syndicom et donc bénéficier aussi d’une assistance juridique. La proposition ne peut ainsi pas être mise en œuvre.

La requête émise par la section Genève est toutefois considérée comme légitime et importante. Le CC s’est rallié à la proposition du comité directeur et a décidé à l’unanimité d’adopter une résolution (voir annexe).

La résolution intitulée – Solidarité avec Julian Assange, solidarité avec les journalistes persécuté-e-s dans le monde – a été soumise au Conseil fédéral, qui est invité à s’impliquer pour les revendications.

Le CC a par ailleurs laissé entrevoir la possibilité d’examiner une proposition visant à participer aux éventuelles dépenses qu’entraîne un procès pour Julien Assange.

Le CC remercie la section Genève pour sa proposition.

Salutations collégiales

Daniel Münger, Président

Syndicat des médias et de la communication
Daniel Münger
Président
Secrétariat central
Monbijoustrasse 33
Case postale
CH-3001 Berne
Tél. +41 58 817 18 11

daniel.muenger@syndicom.ch
www.syndicom.ch

Cher Daniel,
Nous te remercions grandement pour avoir conduit les délibérations des instances de notre syndicat de façon à répondre à notre sollicitation de juin 2022. Ta lettre du 3 janvier 2023, bien qu’elle nous annonce des limitations statutaires qui invalident l’essentiel de nos demandes pétitionnaires, contient toutefois des engagements à long terme qui nous permettent de mesurer toute l’honnêteté et la sincérité de notre syndicat dans cette affaire: nous t’en félicitons.
Antonio + Claude

Point CC 5.2 - Résolution du 3 décembre 2022 Solidarité avec les journalistes persécuté-e-s dans le monde - solidarité avec Julian Assange

Solidarité avec les journalistes persécuté-e-s dans le monde

Solidarité avec Julian Assange

Les conséquences désastreuses de la pandémie de Covid 19 ainsi que les situations de guerre ou les fortes tensions inhérentes à la politique intérieure de certains pays marquent la situation mondiale actuelle. Cette réalité internationale critique concerne directement les journalistes et les professionnel-le-s des médias. C’est pourquoi syndicom a adopté une résolution à l’assemblée des délégué-e-s du 18 juin 2022 pour exprimer sa solidarité avec les journalistes qui travaillent dans des régions en crise et avec tous les journa listes (et leurs familles) qui travaillent dans des régions à risque - liée à la revendication du respect des droits humains et de la liberté de la presse. De même, syndicom a réaffirmé sa solidarité fraternelle et active avec tous les professionnel-le-s des médias du monde entier, dont le droit du libre exercice de leur profession est menacé.

Un grand nombre de journalistes qui veulent exercer leur profession dans le respect des règles éthiques, mais en sont empêché-e-s, sont menacé-e-s ou persécuté-e-s, ne travaillent pas dans des régions en crise. L’un d’eux est Julian Assange.

Julian Assange est en détention arbitraire depuis plus de dix ans dans des conditions qui, selon le rapporteur spécial de l’ONU sur la torture Nils Melzer, tombent sous le coup «de la torture psychologique ou de traitements cruels, inhumains et dégradants». Julian Assange est poursuivi aux Etats-Unis pour de nombreux chefs d’accusation relevant de l’Espionnage Act, une loi datant de plus de 100 ans, qui peuvent lui valoir 175 ans de prison. Son tort est d’avoir publié quelques 700’000 documents

classifiés en particulier sur la guerre en Irak et en Afghanistan, souvent en collaboration avec de grands médias comme le New York Times, The Guardian, Le Monde ou la chaîne ABC. Les documents publiés par WikiLeaks ont révélé des actes et modes opératoires en violation avec les Conventions de Genève et les droits humains. Aucune de ces violations et aucun de ces crimes de guerre n’a été poursuivi alors que celui qui les a révélés est persécutée depuis plus de dix ans. Paradoxe ultime qui traduit un déni de justice flagrant, une insulte à la dignité humaine et un mépris coupable de l’Etat de droit. Ces phrases sont tirées du nouvel appel à la libération de Julian Assange, lancé le 22 juin 2022 dans le monde entier par des associations suisses et internationales de journalistes, d’associations d’éditrices-eurs et de rédactrices-eurs en chef-fe.

syndicom exprime également sa pleine solidarité avec Julian Assange et exige que les autorités suisses agissent pour trouver un refuge au lanceur d’alerte, dont la santé a été gravement atteinte par les conditions de détention.

Au-delà du destin d’un homme, c’est la liberté de la presse, le journalisme d’investigation et donc la démocratie qui sont menacés par la détention arbitraire du journaliste australien.

Au comité central du 3 décembre 2022, **syndicom réaffirme sa solidarité avec tous les journalistes persécuté-e-s (et leurs familles) et avec Julian Assange.**

syndicom exige le respect des droits humains et de la liberté de la presse.

Tribunal de Bobigny, 8 novembre 1972 : un procès emblématique

Michèle Chevalier, modeste employée du métro parisien qui élève trois filles toute seule, est accusée d’avoir aidé sa fille Marie-Claire, 16 ans, à avorter à la suite d’un viol.

Deux de ses collègues de la RATP ainsi que la femme qui a pratiqué l’avortement sont également sur le banc des accusés. Défendues par Gisèle Halimi, elles ont courageusement choisi de faire de ce procès celui d’une loi injuste et mortifère devenue inapplicable.

Comme elle est mineure, Marie-Claire Chevalier a comparu en octobre devant le Tribunal pour enfants, à huis clos, également défendue par Gisèle Halimi. Elle a été relaxée. Quant à sa mère et aux trois autres coaccusées, elles ont été condamnées à des peines minimales avec sursis.

En juillet 1971, à la suite du «Manifeste des 343» paru le 5 avril dans le Nouvel Observateur, où 343 femmes

reconnaissent avoir avorté, Gisèle Halimi – elle-même signataire – fonde avec Simone de Beauvoir l’association *Choisir la cause des femmes*, dédiée à la défense des droits des femmes. «Choisir» porte la défense des accusées du procès de Bobigny et organise une grande manifestation le jour du verdict, le 11 novembre 1972, pour l’avortement libre et gratuit.

Une tribune politique

Lors du procès, Gisèle Halimi appelle à la barre de nombreuses personnalités dont Simone de Beauvoir, le prix Nobel de médecine Jacques Monod et le professeur Paul Milliez, dont la déposition a été décisive. Il témoigne de l’injustice sociale de la loi de 1920 qui interdit l’avortement, et des drames qu’elle provoque. On estime alors le nombre d’avortements clandestins à plus de 300 000 par année. «L’Angleterre pour les riches, la prison pour les pauvres!»

Toutes ces dépositions ainsi que les actions des mouvements féministes ouvrent la voie à la Loi Simone Veil du 17 janvier 1975, qui dépénalisera enfin l’avortement.

L’association «Choisir» a donné accès au Monde diplomatique à une partie de ses archives, dont des lettres de femmes en détresse confiées par le professeur Paul Milliez – publiées en une très belle double-page dans l’édition de novembre 2022 – et mis en ligne la plaidoirie de Gisèle Halimi.

Déposition de M. le professeur Paul Milliez, le 8 novembre 1972

M. Milliez – Si M^{me} Chevalier était venue me trouver, je l’aurais sûrement aidée. Car, vivant depuis quarante ans le métier de médecin, j’ai eu connaissance de nombre de cas dramatiques comme le sien et je crois que j’ai toujours fait mon devoir, quelle que soit la loi. J’ai aidé les femmes qui se confiaient à moi. J’ai fait personnellement un avortement à l’âge de 19 ans alors que j’étais externe à l’hôpital Ambroise-Paré de Boulogne. Cette femme, qui avait fait une tentative d’avortement, est arrivée exsangue à l’hôpital. Elle avait quatre enfants et venait d’être abandonnée par son mari.

Le président – *Cela n’est pas faire acte d’avortement, c’est réparer les conséquences.*

M. Milliez – Quand elle est arrivée, elle avait raté son avortement. Si je n’étais pas intervenu, sa grossesse se serait poursuivie. Je ne peux pas vous dire que j’ai fait cela sans troubles de conscience. Puisque vous me demandez de vous dire toute la vérité, je vous la dis. J’étais alors catholique pratiquant. Je suis encore militant d’Action catholique, mais j’ai considéré que mon devoir était d’aider cette femme, dans la situation difficile où elle se trouvait.

Depuis, j’ai favorisé, au cours de ma carrière, un certain nombre d’avortements, pas seulement des avortements thérapeutiques, mais aussi des avortements sociaux. J’ai toujours fait avorter les filles violées qui sont venues me voir. Il faut avoir vécu le drame d’une fille violée pour comprendre l’attitude que peut adopter un médecin qu’on vient voir dans des conditions semblables.

Sauf dans le premier cas que je vous ai rapporté, je n’ai pas fait personnellement d’avortements, mais j’en ai fait faire et, pour ne pas violer la loi, je les ai fait faire hors de France. Inutile de vous dire que j’ai fréquemment été conscient de l’injustice sociale devant laquelle je me trouvais. Il n’est pas d’exemple qu’une Française riche ne puisse pas se faire avorter, soit très simplement en France, soit à l’étranger. On a toujours assez d’argent dans ces cas-là pour un avortement fait dans de bonnes conditions.

Les femmes pauvres, je les voyais une fois qu’elles avaient fait leur tentative d’avortement. Mais quelle tentative et dans quelles conditions ! J’ai vu mourir des dizaines de femmes après des avortements clandestins, et j’ai eu la chance et l’honneur d’être le premier à sauver des femmes atteintes de septicémie. En 1948, à Broussais, nous avons eu les premières exsanguino-transfusions. Là encore j’ai vu des femmes qui avaient approché la mort de près parce qu’elles ne voulaient pas avoir un enfant supplémentaire, elles ne le pouvaient pas. (...) Je ne me souviens que trop de la situation des ouvrières chez Renault qui donnaient deux mois de salaire à un médecin marron pour faire commencer l’avortement que je terminais douloureusement à l’hôpital sans anesthésie, parce que mon patron chirurgien, bien que socialiste très mondain, jugeait qu’il fallait que la femme s’en souvienne.

Extrait du livre Choisir la cause des femmes. Le procès de Bobigny. Sténotypie intégrale des débats du tribunal de Bobigny (8 novembre 1972), Gallimard, coll. NRF, Paris, 1973 (réédition 2006).

Et en Suisse ?

Dans le code pénal de 1942, l’avortement est un délit. Seule l’interruption de grossesse pour des raisons de santé ou si la vie de la femme est menacée est autorisée. Un expert doit se prononcer sur chaque cas. Mais les pratiques clandestines contournent ces obstacles. Il n’est pas rare que des femmes en meurent ou connaissent de graves complications, et les médecins commencent à réagir et alerter l’opinion publique sur les dangers de telles pratiques. La justice sévit : en 1971, 107 femmes et 37 tierces personnes sont condamnées.

A la fin des années 1960, un mouvement part de Neuchâtel. Après la mise en accusation de deux médecins très en vue, un député radical veut lancer une initiative cantonale pour dépénaliser l’avortement. Anne-Marie Rey (1938-2016), l’une des fondatrices de l’Union suisse pour décriminaliser l’avortement (dissoute en 2003), témoigne : «J’ai pris contact avec lui et nous avons décidé d’unir nos forces pour œuvrer au niveau national. Notre engagement n’a ainsi rien à voir avec Mai 68, ni directement avec le féminisme. A Neuchâtel, il émanait d’ailleurs plutôt du camp bourgeois.» Le MLF et d’autres organisations rejoignent le mouvement et l’initiative est finalement déposée en 1971, après moult affrontements avec les milieux «droit à la vie». Anne-Marie Rey : «Sur nos stands, des gens déchiraient nos feuilles de signatures. On nous disait que c’est de nous qu’il aurait fallu avorter et qu’on allait détruire la famille. A la maison, je recevais des lettres anonymes, des menaces de mort. Certaines d’entre nous ont eu les pneus de leur voiture crevés.»

Un chemin tortueux

Lors de son traitement par les Chambres fédérales, l’initiative n’est soutenue que par deux députés socialistes. Elle est retirée en 1976 au profit d’une autre version préconisant la «solution du délai» (avortement légalisé pendant les douze premières semaines). Cette seconde version est néanmoins rejetée par le peuple en 1977, par 51,7% des voix. En 1985, l’initiative pour le «droit à la vie», lancée en contre-feu par les opposants, est également rejetée.

Il y a de grandes disparités dans l’interprétation des «raisons médicales», qui provoquent un tourisme de l’avortement entre cantons ruraux et cantons citadins. En 1995, l’initiative parlementaire de la socialiste Barbara Haering Binder marque le début d’années de discussion, de négociations, pour aboutir à une loi acceptée par le Parlement. Mais un référendum est lancé contre la dite loi («solution du délai»).

Les Suisses acceptent de dépénaliser l’avortement en 2002, par 72,2% des voix. Le même dimanche, ils rejettent l’initiative «pour la mère et l’enfant», soutenue par les milieux conservateurs, par 81,7% des voix.

Les «pro vie» ne désarment pas

En 2014, une initiative préconisant la non-prise en charge de l’avortement par l’assurance de base est heureusement rejetée.

Fin 2021, deux initiatives ont été déposées : l’une, «la nuit porte conseil», vise à imposer aux femmes un jour de réflexion et l’autre à bannir les avortements effectués tard dans le cours de la grossesse.

Ce qui se passe aux Etats-Unis – triste constat du pouvoir de nuisance d’une minorité d’évangélistes et d’une cour suprême bétonnée par Trump – montre que rien n’est jamais acquis.

Marie Chevalley

Sources : ina, lumni enseignement, wikipedia, site de Choisir la cause des femmes, Le Monde diplomatique (novembre), Le Temps, Magalie Goumaz (8.1.2014) et Agathe Seppey

Rapport
sur la diffusion de la Tribune des sections Genève-La Côte, Vaud Médias et Télécom de syndicom

Chères lectrices et lecteurs et membres de syndicom,

Lorsque l’assemblée de la section genevoise de syndicom du 17 juin 2017 décida de créer une «Tribune de substitution» pour palier à la disparition de la publication mensuelle nationale de syndicom, il fut décidé d’offrir une collaboration aux sections romandes concernées. Ainsi dès le numéro 1-2017 cette publication s’adressait aux sections de Vaud Médias et le numéro 3-2017 fut adressé également aux membres de celle de Vaud-Télécom du Valais. Depuis l’édition 1-2018 de mars, elle s’intitule *Tribune des sections Genève-La Côte, Vaud Médias et Télécom de syndicom*.

Consécutivement à de nombreux retours de La Poste pour défaut d’adresses, le comité de rédaction s’avisa le 3 décembre 2022 de mettre à jour le fichier d’adresses fourni au Courrier pour la distribution de notre «Tribune», aussi nous avons sollicité les responsables dans instances romandes :

« syndicom - JU
syndicom - skyguide Suisse romande
syndicom - FR
syndicom - VS
syndicom - VD IGE
syndicom - VD Télécom
syndicom - VD Poste
syndicom - Suisse romande Presse et médias électroniques
....
quand les responsables du journal ... ont arrêté le profil de ses destinataires, il était souhaité qu’en plus des membres syndiqués ce titre se donne à lire aux personnes qui ne le sont pas encore mais qui travaillent à côté d’eux.

Si en 2017 on espérait que ce journal devienne l’expression de toutes les sections syndicom de langue française, de toute évidence la plupart ont préféré conserver leur propre organe.

Sachant

a) qu’une politique conventionnelle bien élaborée doit prêter une attention soutenue à toutes les personnes œuvrant dans la branche économique concernée, les communications des instances syndicales du secteur intéressent toutes et tous, elles peuvent renforcer la cohésion du personnel et l’organisation, ce qui consolide le nommé «partenariat social» ;

b) que c’est dans cet esprit que le rédacteur en chef veille à solliciter de façon récurrente un article des secrétaires politiques de syndicom actifs dans la région desservie par notre titre ;

au moment de reconstruire la liste de destinataires de celui-ci, nous venons vous interroger pour savoir si l’entité que vous représentez serait intéressée à envisager une collaboration pour cette publication ET - au moins en vertu des lettres a) et b) ci-dessus - si vous êtes d’accord pour que sa distribution puisse se réaliser dans les lieux de travail du giron de vos activités syndicales.

»

Par courriel du 8 décembre 2022, syndicom - JU a répondu :

Nous ne souhaitons pas collaborer à cette publication mais nous sommes d’accord pour que sa distribution puisse se réaliser dans les lieux de travail du giron de nos activités syndicales.

Vous pouvez m’envoyer l’exemplaire à mon adresse (...).

Par courriel du 12 décembre 2022 syndicom - VD Télécom a répondu :

- la section va continuer d’écrire des articles régulièrement.

- et mettre à disposition la liste à jour pour l’envoi postal.

Dès lors le secrétariat de syndicom à Lausanne a été prié de nous communiquer les adresses des Offices postaux, des Filiales Colis, des points de vente des officines de télécommunication comme Sunrise Center, Swisscom Shop ou Cables AG pour les cantons de Genève, Vaud et Jura.

Antonio FISCO et Claude REYMOND pour le comité de rédaction

Bon anniversaire à MBK pour ses 10 ans

L’association MetroBoulotKino fondée le 4 juin 2013 à Genève a pour but de : Diffuser et discuter, dans la cité et dans la société civile, les questions liées au travail au travers de films suivis de débats. Sont abordées entre autres les problématiques des conditions et de l’organisation de travail, de la souffrance et des risques liés au travail, le statut de l’emploi, l’environnement économique, les résistances des employé-e-s.

Ses membres collectifs qui sont les syndicats syndicom Genève-La Côte, UNIA, SSP-VPOD, SIT, APC, CGAS, SEV, ISP-PSI ainsi que UOG*, soutiennent son action culturelle depuis le début de l’aventure parce qu’ils savent que celle-ci participe au développement de la capacité de critique, notamment des travailleuses et travailleurs.

Pour ce dixième anniversaire, syndicom souhaite rappeler que **les personnes syndiquées auprès des organisations mentionnées bénéficient d’un rabais de 5 francs** sur présentation de leur carte de membre lorsqu’elles ou ils veulent participer à une des projections de MBK.

https://metroboulotkino.ch/wp-content/uploads/2022/10/MBK-programme-22-23-2pages-Web.pdf	
APC	Association du personnel de la Confédération
CGAS	Communauté genevoise d’action syndicale
ISP - PSI	Internationale des Services Publics
SEV	Syndicat du personnel des transports
SIT	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
SSP-VPOD	Syndicat suisse des services publics
syndicom	Syndicat des médias et de la communication
UNIA	UNIA Le syndicat.
UOG	Université ouvrière de Genève - Centre de formation continue des travailleurs

MBK

Metro

Boulot

Kino

Saison 2022-2023

Metro
Boulot
Kino

PRESENTE

Une tournée dans la neige

France | 2016 | 1h15 minutes
Un documentaire de Hélène Marini

Le 15 février 2013, Pauline, une jeune factrice intérimaire de 21 ans, s’est suicidée après une dernière tournée dans la neige. Sur le chemin de cette tournée, viennent se croiser les luttes et les renoncements de ceux qui ont, ou auraient pu connaître Pauline: syndicalistes en lutte, postiers heureux ou malheureux, fermiers enclavés dans leurs territoires de solitude, haut-responsables de La Poste convaincus de leur mission...

Projections et discussions sur le thème du travail

Discussion : situations d’épuisement au travail en Suisse, avec un postier, Monsieur Guy Debon-Kashama et avec Monsieur David Giauque Professeur à l’Institut de Hautes Études en Administration Publique, Faculté de Droit, des Sciences Criminelles et d’Administration Publique de l’Université de Lausanne.

Mardi 31 janvier 2023 à 19h

Avec le soutien de :



PROJECTION

FONCTION CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI

16, rue du Général Dufour,

1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me

1948 : une grève des typographes genevois

Dans l’immédiat après-guerre, la Fédération suisse des typographes (FST) se heurte à l’intransigeance patronale et les salaires réels des typos stagnent. Des tensions surgissent sur la stratégie syndicale à adopter : maintenir à tout prix la convention collective ou prendre le risque de la grève ? En mars 1948, les typos genevois entrent en grève contre l’avis de la Fédération. Une page d’histoire syndicale qui peut être écrite grâce aux riches archives conservées dans les locaux de syndicom aux Terreaux-du-Temple 6 et que j’ai pu consulter grâce à la collaboration d’Antonio Fisco, vice-président Médias de la section Genève-La Côte.

Frédéric Deshusses

« Cette hausse [des prix] se fait particulièrement sentir à Genève [...] Nombreux sont les patrons qui paient les salaires minima. Avec ces salaires, il devient de plus en plus difficile à un chef de famille de tourner. » C’est Eugène Bernet, typographe au Journal de Genève et président de la section genevoise du syndicat, qui s’exprime ainsi le 5 mars 1948. Les négociations du contrat collectif des typographes n’ont pas permis d’obtenir d’augmentation de salaire, malgré une augmentation constante du coût de la vie. Excédés par l’intransigeance patronale, les typos genevois refusent collectivement d’effectuer des heures supplémentaires dès l’automne 1947 et menacent de cesser le travail si une issue n’est pas trouvée.

Cependant, les instances centrales de la Fédération rejettent cette tactique et appellent à plusieurs reprises la section genevoise au respect de la discipline syndicale et du contrat collectif encore en vigueur. Début mars 1948, la conférence des présidents de sections invite même le Comité central à prendre les sanctions suivantes au cas où la grève aurait lieu : « a) refuser tout secours [indemnité] de grève de la Caisse centrale ; b) exclure de la FST tout membre qui suivra l’ordre de grève [...] ; c) faire payer à la Section de Genève l’amende contractuelle qui sera certainement infligée par le Tribunal arbitral. »

« Nous partîmes en cortège, drapeau en tête... »

Malgré tout, le 9 mars 1948, la grève est décidée en assemblée générale de section par 297 voix contre 69 et 7 bulletins blancs (sur environ 600 membres). L’arrêt de travail est très largement suivi du 10 au 12 mars. Aucun des quatre quotidiens genevois ne sort de presse.

Dans un hommage à Eugène Bernet, André Clément – tout jeune typographe à La Suisse au moment de la grève – raconte comment les choses se sont passées le soir du 9 mars 1948 : « La vieille Salle du Grütli, pleine à craquer, vécut une assemblée mémorable qui décida la grève immédiate. Peu de typos rentrèrent chez eux ce soir-là :



vg_4367_027 **Albert Grivel, Atelier des annonces de la Tribune de Genève, 1941, Bibliothèque de Genève.** En 1941, la direction de la Tribune fait réaliser un reportage photo à l’occasion de l’entrée dans ses nouveaux locaux. Un typographe a déplié le journal syndical Le Gutenberg sur sa place de travail au moment de la photo.

dès l’assemblée terminée, nous partîmes en cortège, drapeau en tête, par le pont du Mont-Blanc, pour grimper jusqu’à la rue des Granges où se trouvait l’imprimerie du Courrier de Genève, et applaudir la sortie de tous nos camarades alertés par téléphone, sans aucune exception. Puis nous prîmes la direction de la rue Bartholoni où se trouvait l’imprimerie de La Suisse. Nous attendîmes jusqu’aux petites heures du jour la sortie de quelques « collègues » qui n’avaient pas suivi l’ordre de grève et qui furent accueillis avec des quolibets... »

Le travail reprend le 12 mars et des négociations s’ouvrent. L’organisation patronale accepte une augmentation des salaires de trois francs par semaine (contre cinq revendiqués) pour les ouvriers qualifiés et de 2 francs pour les auxiliaires. L’accord est accepté à une courte majorité en assemblée générale (264 pour, 164 contre, 30 abstentions).

La grève est donc victorieuse, mais cela ne change rien au fait qu’elle s’est déroulée en violation de la convention collective. La section genevoise de la FST est désormais menacée par des sanctions de deux ordres : d’une part, les sanctions du tribunal prévu par la convention collective et, d’autre part, celles du syndicat lui-même.

Le prix de la grève

Le Tribunal arbitral condamne la FST au paiement de 8’000 francs d’amende conventionnelle et 400 francs de frais. Les indemnités versées pour les deux jours et demi d’arrêt de travail se montent à 24’345 francs et 721 francs apparaissent encore dans les comptes de 1948 au titre de frais de grève. Le coût total de la grève se monte donc à quelque 33’400 francs. Pour mesurer ce que représente ce montant pour la section genevoise, on peut indiquer quelques chiffres. La fortune de la section se monte à 57’105 francs au premier janvier 1948. Cette fortune doit être diminuée de 29’000 francs pour

faire face au prix de la grève. Les recettes se montent en 1948 à environ 44’000 francs dont 15’000 francs sont des cotisations reversées automatiquement aux caisses chômage et maladie. Le prix de la grève correspond ainsi à un peu plus d’une année de recettes ordinaires de la section. La sanction financière est donc très lourde. Le président Eugène Bernet note toutefois dans son rapport annuel pour 1948 que « nous ne reculons jamais devant une question d’argent lorsqu’il s’agit de sauver la dignité de l’homme et spécialement celle de l’ouvrier. »

Côté syndical, la menace d’exclusion articulée par la conférence des présidents de sections est abandonnée. En revanche, les instances centrales refusent de payer un seul centime pour l’amende ou les indemnités de grève. L’ensemble reste donc à la charge de la section. L’assemblée des délégués de la FST souhaite également réprover symboliquement l’action genevoise. Elle vote une résolution ainsi rédigée : « Dans l’intérêt d’une amélioration progressive de la situation des ouvriers de l’imprimerie, l’assemblée des délégués invite le Comité central à poursuivre la politique contractuelle suivie jusqu’ici et à ne tolérer aucune action collective quelle qu’elle soit qui pourrait être entreprise par l’une ou l’autre des sections ou associations professionnelles et dirigées contre l’existence du nouveau contrat collectif. Les violations du contrat collectif seront sévèrement punies par l’application des sanctions de la fédération, en complément de l’amende contractuelle. »

La nécessité éprouvée par l’assemblée des délégués de voter ce texte comme un point final au conflit genevois montre bien que la grève de 1948 est loin de se limiter à un conflit entre ouvriers et patrons. Elle a également, peut-être surtout, une signification au sein du syndicat : la stratégie de concordance doit désormais s’imposer et les divisions internes à ce sujet ne seront pas tolérées.

Résultats des élections effectuées lors de l’assemblée extraordinaire du samedi 1^{er} octobre 2022 : tous sont élus à l’unanimité par 74 Oui

Comité secteur Logistique : Ahmed Dakoumi / Alan Azouz / Patrick Simon / Marcial Gonzalez / Odile Gainon / Yannick Cornu / Denis Huguenot

Comité secteur Médias : Antonio Fisco / Ahmed Saidi

Comité secteur Télécom : Jérôme Degli Esposti Venturi / Julien Worrell / José-Ramon Gonzalez / José Doce / Bertrand Fumeaux

Comité de section : Ahmed Dakoumi / Alan Azouz / Antonio Fisco / Ahmed Saidi / Jérôme Degli Esposti Venturi / Julien Worrell / José-Ramon Gonzalez / José Doce / Bertrand Fumeaux

Nominations des membres du comité aux postes suivants : **Président de section :** Ahmed Dakoumi / **Vice-président (resp. Télécom) :** Jérôme Degli Esposti Venturi / **Vice-président (resp. Médias) :** Antonio Fisco / **Trésorier :** Julien Worrell

Comprendre la défaite du 25 septembre 2022 pour gagner la prochaine bataille des retraites

Le prochain enjeu des retraites se déroulera dans le deuxième pilier, avec la baisse programmée du taux de conversion, donc une réduction des rentes, pour la grande majorité des travailleuses et travailleurs. Se préparer à cette échéance commence aujourd’hui.

La votation historique du 25 septembre sur AVS21 a fait apparaître un résultat « tout juste » favorable aux thèses de la droite, du patronat, du Parlement et du Gouvernement.

Quelque 30’000 voix d’avance en faveur du « oui » obligeront les femmes à travailler une année de plus pour toucher douze rentes mensuelles de moins. Sans parler du surcoût de TVA que chaque personne devra déboursier durant ses emplettes.

On peut se désoler de ce résultat rétrograde, on peut aussi tenter de comprendre ses origines. Ce qui saute aux yeux, c’est la division maximale, l’atomisation totale des gens dans leurs intérêts particuliers. Les clivages se sont superposés, comme un mille feuilles. Divisions de genres entre hommes et femmes, de classes entre les couches populaires et les cercles aisés et entre population laborieuse et élite dirigeante, d’âge entre jeunes et personnes déjà retraitées, de culture entre cantons latins et suisse-allemands, de sociologie entre mondes rural et urbain, de politique selon le rôle qu’on attribue à l’État et aux collectivités publiques versus la responsabilité individuelle.

Diviser pour régner

Toutes les recettes de division ont été mises en œuvre systématiquement dès les travaux parlementaires pour fragmenter la population dans l’espoir – couronné de succès – de diviser l’opposition à cette régression sociale et de créer une majorité favorable. Sinon, on ne comprend pas le résultat du vote, puisque les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes, les « pauvres » par rapport aux riches, les actifs par rapport aux retraités...

D’ailleurs, des jeunes femmes romandes et urbaines ont aussi voté « oui »... C’est précisément dans ce but que le Parlement s’est ingénié à construire un système compliqué de prétendues « compensations », juste assez alléchantes pour appâter la fraction féminine la plus proche de la retraite tout en ne coûtant pas trop cher. Le prix du « oui » avait ainsi été clairement fixé au maximum à un tiers du montant annuel d’économie escomptée par le report de l’âge de retraite des femmes. La répartition de cette manne devait alors saupoudrer suffisamment de travailleuses pour briser le front féminin et féministe. Au-delà de cette tactique d’enchère à l’envers de la droite, élargie à la fraction gouvernementale du Parti socialiste, les choix soumis au peuple n’étaient pas équitables.

Face à la proposition concrète et ficelée d’AVS21 longuement mitonnée

par le Conseil fédéral et le Parlement, les propositions des référendaires pêchaient par leur virtualité. C’était un peu l’opposition du « bon sens » contre les « yakas », de ceux proposant quelque chose – quand bien même il n’y avait pas de problème prouvé à régler – contre ceux ne proposant rien d’autre que le statu quo. Les adversaires ne jouaient pas à armes égales.

Se tromper

Mais au-delà de la malignité des propositions d’en face, il faut aussi chercher les raisons de la défaite dans la campagne même des référendaires. L’argument central de l’opposition à AVS21 était la persistance de l’inégalité salariale et de carrière envers les femmes. « Pas question d’aligner les âges de retraite tant que l’égalité ne sera pas réalisée ». L’ennui est que nombre de femmes bénéficient de l’égalité formelle « sur le papier » et que beaucoup pensent disposer de l’égalité de fait.

Donc pourquoi ne pas accepter le même âge de retraite pour hommes et femmes ? D’ailleurs, les écarts salariaux les plus importants entre les sexes se retrouvent en haut de l’échelle salariale, car au salaire minimum, il n’y a pas beaucoup d’espace pour une grande inégalité.

Par ailleurs, la gauche syndicale et politique a maintenu l’illusion de revenir au fameux « compromis des partenaires sociaux » en matière de deuxième pilier. Celui-ci prévoyait d’améliorer la situation des temps partiels et des petits salaires, donc des femmes, dans la prévoyance professionnelle, compensant en quelque sorte les dégradations prévues dans AVS21. S’accrocher à ce compromis quand bien même il avait déjà été clairement poubellisé par la majorité au Parlement revenait à brouiller les pistes.

Utiliser des arguments unificateurs

A l’inverse, refuser l’augmentation du temps de travail que représente une année de labeur supplémentaire pour les femmes aurait pu unifier les oppositions des femmes et des hommes.

En effet, ajouter un an de travail équivalait à passer de la semaine de 40 heures à celle de 41h durant toute la vie active. Combattre la hausse du temps de travail, donc du temps de rentabilisation de l’activité humaine, aurait clairement ancré le combat pour la sauvegarde de la retraite des femmes dans la lutte syndicale contre l’approfondissement de l’exploitation.

La bataille d’AVS21 est perdue, mais la réforme des retraites est loin d’être terminée. « L’urgence à réformer persistera » écrit l’Union patronale suisse le 7 octobre, « l’évolution démographique avance [...] nous ne pourrions plus éluder un débat sur le relèvement de l’âge de départ à la retraite à moyen terme ».

La faitière patronale a même compté que les 50 premières années de l’AVS ont connu dix révisions de la loi, et préconise d’envisager dorénavant une réforme de l’AVS tous les cinq ans... **Apprendre de leur subtilité et de nos erreurs permettra d’envisager plus efficacement la prochaine bataille** contre la baisse du taux de conversion et des rentes dans le deuxième pilier.

Michel Schweri

Impressum

Comité de rédaction

Bureau du comité de section
Genève-La Côte

Rédacteur en chef

Antonio Fisco

Correction : M. S.

Mise en page : Claude Reymond

Délai rédactionnel :

11 avril 2023 à
antonio.fisco@syndicomge.ch

Editeur responsable

syndicom, section Genève-La Côte
Terreaux-du-Temple 6,
1201 Genève

Préavis

Assemblée générale ordinaire de la section Genève-La Côte

samedi 11 mars 2023 à 15h00 à l’UOG, place des Grottes 3, Genève

L’ordre du jour et toutes les informations vous seront communiquées avec l’invitation